



OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux budgétaires et juridiques des finances publiques
- Connaître les modalités d'élaboration et d'exécution du budget de l'Etat
- Savoir analyser des documents budgétaires complexes (Cour des comptes, Haut conseil des finances publiques, Direction du budget)

NIVEAU & PUBLIC

Prérequis : aucun

Programme accessible aux personnes en situation de handicap

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique - Quiz d'évaluation en début de formation et fin de formation

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20 auditeurs

Modalités d'accès :

Pour toute inscription, veuillez nous contacter

Portable : 06.43.96.96.60

E-mail : arboris.scola@gmail.com

Délai d'accès : Sous 4 semaines, dès signature de la convention de formation

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en droit des finances publiques

TARIFS

Par Auditeur : 350,00 €/ jour. Formation Hors T.V.A

PROGRAMME

I – CADRE JURIDIQUE ET CONSTITUTIONNEL

- Principes constitutionnels : annualité, universalité, spécialité et unité
- La loi organique relative aux lois de finances (L.O.L.F.) : logique de performance et *new public management* (mission, programme, indicateur de performance)

II – L'ELABORATION DE LA LOI DE FINANCES

- Acteurs et calendrier : rôle du Gouvernement, du Parlement, de la Cour des comptes et de l'administration
- Analyse d'un avis du Haut conseil des finances publiques

III – L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES

- Répartition de la dépense publique par ministère, collectivité territoriale et opérateur de l'Etat
- L'exécution de la loi de finances par l'administration : cas du ministère de l'Education nationale

IV – LE CONTRÔLE ET L'EVALUATION DE L'EXECUTION

- La note d'exécution budgétaire de la Cour des comptes
- La loi de règlement du Parlement
- Les rapports annuels de performance

V – PLANIFICATION BUDGETAIRE : LA LOGIQUE DE PLURI-ANNUALITE

- Les lois de programmation
- Le cadre européen
- Les particularités de la loi spéciale, de la notion des services votés et des ordonnances budgétaires

QUESTIONS DIVERSES



*Conseil
Assistance
Formation*

Introduction aux finances publiques

Maj 27/10/2025

Société Civile Arboris Scola

12, rue de la Mairie B.P. 206 Saint Germain lès Corbeil cedex

Portable : 06.43.96.96.60 - E-mail : arboris.scola@gmail.com

Assurance responsabilité civile d'activités de services auprès de C.I.C. assurances, contrat Acajou n° B1 6524755, couverture France entière.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 91 07482 91 auprès du Préfet de la région d'Ile-de-France

SIREN : 521 261 776 R.C.S EVRY

Conformément aux articles 38 à 40 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Loi n° 78-17 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant.